

PAGE 1

Sika n'est plus isolé devant les tribunaux

ETHOS. La fondation a ouvert la voie aux actionnaires. Il est possible de soutenir juridiquement le management.

Ethos n'était jamais allé aussi loin. La fondation basée à Genève va défendre l'un de ses dossiers en se constituant intervenant accessoire en soutien de la direction de Sika contre la famille Burkard. Qui tente depuis des mois de faire invalider la décision de Sika de limiter préventivement les droits de vote de la famille à 5%. Ethos devient ainsi actif dans la procédure en cours auprès du Tribunal de Zoug, également dans tous les recours qui pourraient être engagés par la suite, jusqu'au Tribunal fédéral.

Le management de Sika n'est ainsi plus seul. La pression ne peut qu'augmenter à partir de là



DOMINIQUE BIEDERMANN.
Ethos n'était jamais allé si loin.

sur la famille Burkard. Le fonds Cascade (époux Gates), déjà actif sur le dossier, compte aussi parmi les intervenants accessoires. D'autres actionnaires pourraient suivre. **PAGE 7**

PAGE 7

L'engagement actionnarial au plus haut niveau que la Suisse a connu

SIKA. Ethos ouvre une nouvelle voie en soutenant le management devant les tribunaux.

STÉPHANE GACHET

La direction d'Ethos connaissait la décision du Tribunal de Zoug depuis une semaine, mais c'est la date anniversaire du 8 décembre qui a été choisie pour annoncer que la fondation est maintenant reconnue comme intervenant accessoire, autrement dit partie tierce active dans le procès en cours sur la limitation par Sika des droits de vote de la famille Burkard à 5% (dans le cadre de la vente du contrôle de Sika au français Saint-Gobain). Très symbolique s'agissant de l'affaire la plus longue de litige sur un changement de contrôle que l'industrie suisse a jamais connue.

L'étape est même plus que symbolique alors que derrière Sika, c'est toute la question des limitations des droits de vote et de l'opting out en Suisse qui est en jeu, comme le rappelle Dominique Biedermann, président du conseil de fondation Ethos: «Il y a de nombreuses sociétés suisses cotées dans cette configuration. Il est donc déterminant que le jugement aille dans le bon sens afin qu'il fasse jurisprudence pour éviter que les prochains cas échappent totalement aux actionnaires minoritaires. Les répercussions seront très importantes.» Symboliquement, c'est aussi un moment fort pour les caisses de pension, selon le président d'Ethos: «Cela démontre qu'elles peuvent agir en Suisse et servir la place industrielle domestique en défendant l'investissement à long terme et

socialement responsable.» D'autant plus intéressant, que l'affaire Sika implique un repreneur potentiel étranger.

Il s'agit assurément aussi d'une étape clé pour Sika, dont le management n'est maintenant plus seul devant l'appareil juridique face à la famille Burkard, qui détient le contrôle de Sika à travers Schenker Winkler Holding. D'autant plus déterminant que le dossier a toutes les chances d'arriver jusqu'au Tribunal fédéral. Ethos a ainsi ouvert une voie décisive, que le fonds américain Cascade, contrôlé par les époux Gates, a décidé de suivre. D'autres actionnaires, qui se sont déjà exposés en faveur du management de Sika, pourraient le faire aussi. L'enjeu est fondamental, puisqu'il s'agit d'influencer autant que possible la décision des juges sur l'application de la limitation des droits de vote, telle qu'elle apparaît dans les statuts de Sika ("Vinkulierung" en allemand, introduite par la famille Burkard bien avant l'adoption de l'opting out) et telle que le management a décidé d'imposer à la famille Burkard, de manière préventive et en l'absence d'une évaluation juridique claire et définitive.

Ethos, comme Cascade, ont décidé que l'enjeu dépassait le risque, puisque les actionnaires sont maintenant exposés à une incertitude au niveau des frais de justice, en cas d'échec, en plus des coûts habituels en honoraires d'avocat. La fondation a profité

d'une spécificité du code de procédure civile, qui permet d'obtenir le statut d'intervenant accessoire aux parties tierces intéressées à avoir un avis. Cette reconnaissance permet de prendre part au procès et d'avoir accès à toutes les pièces, déjà plusieurs classeurs fédéraux, plaintes, réponses détaillées des avocats, etc., à ce jour. Dominique Biedermann précise: «Ethos a un intérêt juridique et financier à ce que la décision du juge soit prise dans le bon sens.» En d'autres termes, que la décision du Tribunal de Zoug (1ère instance) soutienne la volonté du management de Sika à préserver l'indépendance du groupe.

C'est à la suite de l'assemblée générale extraordinaire de juillet dernier que la direction d'Ethos a décidé d'agir. Après que Schenker Winkler Holding a déposé plainte contre la limitation de ses droits de vote. L'action n'a pas été directement concertée avec Cascade, mais à l'évidence, Ethos a donné l'impulsion, comme la fondation l'avait déjà fait en déposant une résolution lors de la dernière assemblée générale demandant la suppression de l'opting out. Une résolution alors soutenue par Cascade. ■

C'EST TOUT LE DÉBAT
SUR L'OPTING OUT QUI EST
EN JEU SELON ETHOS.
LA DÉCISION DU JUGE
N'EN SERA
QUE PLUS DÉTERMINANTE.